



Date d'attribution d'une augmentation générale

Par **Lilous57**, le **13/05/2019** à **14:39**

Bonjour,

Je suis en retraite depuis le 1er avril 2019.

Dans mon ancienne entreprise, un accord de NAO a été signé le 20 mars et il attribue une augmentation générale, **à effet rétroactif au 1er janvier 2019**.

Il est précisé dans l'accord, que cette augmentation sera attribuée aux salariés présents le 1er avril. Je n'y ai donc pas droit, d'après mon ex employeur.

Est-il légal d'attribuer une AG **à effet rétroactif** uniquement aux salariés présents et non pas à tous ceux qui ont eu un salaire depuis le 1er janvier ?

Merci de votre réponse

Cordialement,